

LA VIE ECONOMIQUE

- ["Joueur de casino", magicien... Hollande ne convainc pas la presse](#)
- [Code du travail : ce que préconise le rapport de Robert Badinter](#)
- [Pour Macron, le projet de réforme du temps de travail mettra fin aux 35 heures](#)
- [Défaillances dans le tourisme : 117 procédures en 2015](#)
- [Relations PME/grandes entreprises : qui sont les mauvais élèves ?](#)
- [Auto-entrepreneurs : l'Etat souhaite tripler le plafond d'activité](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Le tiers payant généralisé, pas pour tout de suite](#)
- [Etienne Caniard, président de la Mutualité française sur le Tiers payant : « Les médecins doivent prendre leurs responsabilités »](#)
- [Gouverner la protection sociale : transparence et efficacité](#)

FISCALITE

- [Le fisc allemand découvre 38 000 comptes cachés en Suisse](#)
- [Louis Gallois : "Qu'on sorte les actions de l'ISF"](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Uber France veut s'ouvrir aux taxis](#)
- [Fnac : trois syndicats signent l'accord sur le travail le dimanche](#)
- [EDF annonce une baisse de 5 % de ses effectifs](#)
- [L'Iran va acheter 114 Airbus](#)
- [L'Inde va acheter 36 Rafales pour un prix encore à définir](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Seine-Saint-Denis : Bosch France agrandit son siège social de Saint-Ouen](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Macron apporte son soutien aux entrepreneurs](#)

LIVRES

- [« Dissimulations : La véritable affaire Cahuzac », par Jean-Luc Barré](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● "Joueur de casino", magicien... Hollande ne convainc pas la presse

Le 19/01/16, les réactions des éditorialistes de la presse française au plan d'urgence contre le chômage présenté le 18/01/16 par le président de la république, François Hollande.

→ "Les Echos" : « *Quatre mots, au fond, suffisent à résumer ce énième plan d'urgence pour l'emploi : trop peu, trop tard. [...] Pour l'essentiel, c'est bien à une opération de dissimulation que se livre le chef de l'exécutif* » - même si le journal reconnaît quelques avancées.

→ "L'Alsace" : « *[Le président présente son plan] comme le joueur malchanceux jette son ultime jeton sur le tapis vert du casino [et affirme que quoi qu'il arrive] il sera soupçonné de mieux défendre son emploi que ceux de ses compatriotes* ».

→ "La Nouvelle République du Centre ouest" : « *"Rien ne va plus !", après que François Hollande a décoffré "deux gros milliards, comme au casino" en rappelant que "c'est le sort d'un demi-million de chômeurs qui est en jeu"* ».

→ "La Croix" : « *Son bilan sur l'emploi [reste le] talon d'Achille [du chef de l'État qui a] tenté une difficile synthèse entre les exigences du Medef et l'immobilisme prêté aux syndicats* ».

→ "L'Humanité" : « *[François Hollande a] retenu les propositions les plus libérales de son ministre de l'Économie, celles qui le mettent en harmonie avec Pierre Gattaz, pour présenter des propositions contre le chômage... qui détruiront l'emploi* ».

→ "Sud-Ouest" : « *François Hollande a donc choisi de recourir aux bons vieux tours de magie que tous les gouvernements nous servent depuis un quart de siècle* ».

→ "L'Union" : « *Les mêmes recettes qui ont échoué par le passé sont cuisinées avec un autre vocabulaire sans qu'on discerne ce qui, dans cette vieille boîte à outils, a désormais des vertus miraculeuses* ».

→ "L'Est Républicain" : « *[On se demande si] François Hollande envisage de tourner un remake français de "Mission impossible". [Plus sérieusement,] s'il croit lui-même au scénario de son "plan pour l'emploi" avec lequel il espère transformer plusieurs centaines de milliers de chômeurs en figurants spectateurs de sa fin de quinquennat* ».

<http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20160119.OBS2971/joueur-de-casino-magicien-hollande-ne-convainc-pas-la-presse.html>

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 19/01/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Code du travail : ce que préconise le rapport de Robert Badinter

Le 25/01/16, **Robert Badinter** a remis son rapport sur la réforme du code du Travail à **Manuel Valls**, premier ministre. **Deux points importants à retenir** : Ne pas toucher aux 35 heures et réaffirmer la place du contrat à durée indéterminée. **01)- Les 35 heures** : « *La durée normale du travail est fixée par la loi. [Au-delà de cette] durée normale légale tout salarié a droit à une compensation* ». Le rapport ne précise cependant pas la nature de la compensation (heures supplémentaires payées, récupérations...). Mais la loi, aussi, pourra toujours « *déterminer les conditions dans lesquelles les conventions et accords collectifs peuvent retenir une durée différente. [Les accords d'entreprise permettront notamment de] fixer le taux de majoration ou le nombre d'heures supplémentaires* ». **02)- La réaffirmation de la place du contrat à durée indéterminée** : « *Le contrat de travail est à durée indéterminée. Il ne peut être conclu pour une durée déterminée que dans les cas prévus par la loi* ». Autres principes retenus par le comité Badinter : **03)-** Celui du « *salaire minimum [qui] est fixé par la loi. [...] Tout salarié a droit à une rémunération lui assurant des conditions de vie dignes* » ; **04)-** L'égalité professionnelle entre hommes et femmes ; **05)-** Le droit de grève ; **06)-** L'interdiction de discrimination ou de harcèlement ; **07)-** L'interdiction d'employer un mineur de moins de 16 ans, « *sauf exceptions prévues par la loi* ». **Le comité Badinter** : « *Tout projet de réforme de la législation du travail envisagé par le gouvernement [...] fait l'objet d'une concertation préalable avec les partenaires sociaux en vue de l'ouverture éventuelle d'une négociation. [...] Des négociations qui doivent être loyales. [...] À l'heure des transformations profondes qu'engendrent dans la société contemporaine la révolution numérique et l'irrésistible mondialisation des échanges, il s'agit pour le législateur français d'encadrer, sans le contraindre, le droit du travail en le fondant sur des principes indiscutables* ».

[http://www.lepoint.fr/emploi/robert-badinter-presente-le-socle-du-futur-code-du-travail-25-01-2016-2012465_30.php?M_BT=77616227272&m_i=PnRqFIE8VnuPUliquJhLMijlXX15caFxfnddvjegeeePN%2BssRprV03JXSYUaMy0JGUtr9UpBO%2BKvSnR6SU2Zpl#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20160125](http://www.lepoint.fr/emploi/robert-badinter-presente-le-socle-du-futur-code-du-travail-25-01-2016-2012465_30.php?M_BT=77616227272&m_i=PnRqFIE8VnuPUliquJhLMijlXX15caFxfnddvjegeeePN%2BssRprV03JXSYUaMy0JGUtr9UpBO%2BKvSnR6SU2Zpl#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20160125)

(Source : www.lepoint.fr du 25/01/2016, avec AFP)

● Pour Macron, le projet de réforme du temps de travail mettra fin aux 35 heures

Le 18/01/16, lors de la présentation de son plan pour l'emploi au Cese, le président **François Hollande** a déclaré : « *[La future réforme du code du travail permettra aux entreprises de] fixer le taux de majoration et le nombre des heures supplémentaires, ou moduler le temps de travail au-delà même de l'année. [...] [Ces accords pourront] s'imposer au contrat de travail [lorsqu'ils sont] conclus dans l'intérêt de l'emploi* ». **Emmanuel Macron**, ministre de l'Economie, a commenté les propos du chef de l'Etat en marge du sommet économique mondial de Davos : « *[Ces dispositions impliquent] de facto [une fin des trente-cinq heures], mais à travers des accords majoritaires, ce qui a toujours été la position que j'ai défendue. [...] Aujourd'hui, la situation est qu'on travaille trente-cinq heures par semaine et qu'au-delà, vous devez verser 25 % en plus pour chaque heure. Vous pouvez négocier jusqu'à 10 % au niveau de l'entreprise, mais on doit pouvoir aller plus loin. [...] Si vous pouvez négocier des accords majoritaires au niveau de l'entreprise pour n'avoir presque aucune surcompensation, cela veut dire que vous pouvez créer plus de flexibilité* ». Le 25/01/16, **Robert Badinter** a remis au premier ministre, **Manuel Valls**, ses propositions sur la réforme du travail. Ce sont ces propositions qui devraient servir de base à la réforme du code du travail que **Madame El Khomri**, ministre du Travail, présentera le 09/03/16. Le gouvernement s'est donné deux ans pour doter le code du travail d'une nouvelle architecture, en trois chapitres : **01)**- Les droits fondamentaux ; **02)**- Le champ ouvert à la négociation de branche ou d'entreprise ; **03)**- Le droit applicable en cas d'accord.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/01/22/pour-m-macron-le-projet-de-reforme-du-temps-de-travail-mettra-fin-aux-35-heures_4852184_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 22/01/2016)

● Défaillances dans le tourisme : 117 procédures en 2015

Le 19/01/16, **Altares** a publié ses chiffres sur les défaillances d'entreprises dans le secteur du tourisme. Des défaillances qui sont en hausse. En effet, pour l'année 2015, Altares a recensé 117 procédures, contre 108 en 2014 (+ 8,3 %). **Dans le détail**, il y a eu 85 défaillances d'agences (+ 10,4 % par rapport à 2014), 18 défaillances pour les services de réservation (+ 5,9 %), 14 défaillances de voyagistes (chiffre stable). Concernant plus particulièrement **le quatrième trimestre 2015**, il y a eu 23 défaillances d'agences de voyage (sauvegardes, redressements judiciaires ou liquidations directes), soit - 11,5 % par rapport au quatrième trimestre 2014 (26 défaillances d'agences). Il y a eu aussi 8 défaillances de services de réservation et 6 défaillances de voyagistes, ce qui porte le nombre total de défaillances pour ce trimestre à 37 (contre 35 pour la même période en 2014). **Thierry Millon**, directeur des études chez Altares : « *L'évolution des agences semble lourde (+ 10,4 %) après une année 2014 moins sinistrée. 2015, tout particulièrement le début d'année, a été plus compliqué* ». La situation des agences de voyages reste préoccupante car elle ne parvient pas à s'améliorer franchement au fil des trimestres. Le constat : comme en 2013 et 2014, les deux derniers trimestres 2015 comptent encore plus d'une vingtaine de défaillances. **M. Million** : « *Le tourisme est resté dynamique en France en 2015 sur sa clientèle française comme étrangère, en revanche l'activité s'est tendue sensiblement sur les destinations étrangères. [...] Dans le secteur des voyages comme dans les autres de l'économie, les TPE sont encore à la peine en 2015, les trésoreries sont fragiles. La détente conjoncturelle de 2016 pourrait cependant favoriser le retour d'activité dans un secteur qui poursuit son mouvement de restructuration et consolidation* ».

<http://www.tourhebdo.com/actualites/detail/90790/defaillances-dans-le-tourisme-117-procedures-en-2015.html>

(Source : www.tourhebdo.com du 19/01/2016, Catalina Cueto)

[Retour au sommaire](#)

● Relations PME/grandes entreprises : qui sont les mauvais élèves ?

Le 21/01/16, **Opinionway**, **CroissancePlus** et la **médiation inter-entreprises** ont publié dans Challenges leur classement de 79 entreprises en fonction de la qualité de leur relation avec leurs fournisseurs. **Les quatre premiers** : Air Liquide, Pierre Fabre (qui progresse de 14 places), Lafarge (qui progresse de 9 places), Servier (qui progresse de 13 places). **Les trois derniers** : Numericable-SFR, Bouygues Telecom, Valeo. L'étude pointe du doigt SFR (Numericable aujourd'hui), qui occupait déjà la dernière place du classement en 2013. Quant à Bouygues Telecom et Valeo (ainsi que Vinci), ils « stagnent » parmi les moins bien classés. **L'étude recense deux types d'entreprises** : « *Celles qui ont fait des efforts pour améliorer et fluidifier leurs collaborations avec leurs fournisseurs, et celles qui n'ont malheureusement pas pris conscience du danger de leur attitude pour la pérennité des TPE et PME françaises* ». Des entreprises qui gagnent des places dans le classement : Société Générale, AXA, Veolia et Orange qui, toutes les quatre, passent au-dessus de la moyenne. **L'étude** : « *[Globalement,] 21 % des fournisseurs perçoivent une amélioration de la qualité de leurs relations avec les grandes entreprises. [Mais] 45 % des PME interrogées constatent une hausse des délais de règlement depuis le début 2015* ».

→ **Méthode** : « *L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises françaises de 10 à 4 999 salariés travaillant pour au moins une entreprise du SBF120. 55 000 fournisseurs ont été contactés entre le 15 juillet et le 4 octobre 2015, pour 5 335 évaluations recueillies ensuite en ligne auprès de dirigeants ou de directeurs financiers des fournisseurs* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/rerelations-pme-grandes-entreprises-qui-sont-les-mauvais-eleves-544509.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160121](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/rerelations-pme-grandes-entreprises-qui-sont-les-mauvais-eleves-544509.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160121)

(Source : www.latribune.fr du 21/01/2016, avec AFP)

● Auto-entrepreneurs : l'Etat souhaite tripler le plafond d'activité

Selon **Challenges**, devant le succès recueilli par le régime des auto-entrepreneurs (1 million de bénéficiaires depuis sa création en 2009), le gouvernement entend le doper. **Comment ?** En multipliant par trois le plafond d'activité qui permet d'en bénéficier. Ainsi, le plafond annuel concernant une prestation de service passerait à 98 700 euros (contre 32 900 euros aujourd'hui), et à 248 700 euros concernant une activité commerciale (contre 82 900 euros aujourd'hui). La mesure doit être examinée et validée par Matignon, après évaluation des coûts pour les finances publiques. Un conseiller gouvernemental estime déjà que ce coût est jugé « *raisonnable* ». **Un expert du régime**, non identifié dans l'article : « *L'effet de seuil a sans doute freiné l'activité de nombreuses auto-entreprises* ». On notera toutefois que la mesure ne concernerait pas l'exonération de la TVA, qui serait toujours accordée en fonction des plafonds actuels. Pourquoi ? Parce que la France se situe au niveau des seuils maximum autorisés par Bruxelles. **François Hollande**, lors de la présentation de son plan pour l'emploi devant le Cese, le 18/01/16 : « *Ce qui compte, c'est la création. Ce qui doit être encouragé, c'est l'acte d'entreprendre, et tout doit être facilité pour assurer la réussite, pas simplement la création, mais le développement* ». **M. Hollande** avait aussi évoqué le déblocage de certaines professions exigeant des diplômes pour s'installer : « *Les qualifications préalables exigées pour exercer de nombreux métiers sont nécessaires, elles garantissent la santé et la sécurité du consommateur et du travailleur. Mais parfois, elles dépassent cet objectif et peuvent constituer des barrières, par exemple quand le diplôme exigé est sans lien avec les tâches effectuées* ». Actuellement, les services d'**Emmanuel Macron**, ministre de l'Economie, examinent des dizaines de professions. A l'issue de cet examen, une liste restreinte de professions aux qualifications indispensables sera dressée et officialisée (maçon, garagistes, etc.) ; celles qui ne seront pas intégrées dans la liste seront ouvertes, notamment aux auto-entrepreneurs.

[http://www.challenges.fr/economie/20160122.CHA4251/auto-entrepreneurs-l-etat-veut-tripler-le-plafond-d-activite.html#xtor=EPR-5-\[ChaTopsWE\]-20160124](http://www.challenges.fr/economie/20160122.CHA4251/auto-entrepreneurs-l-etat-veut-tripler-le-plafond-d-activite.html#xtor=EPR-5-[ChaTopsWE]-20160124)

(Source : www.challenges.fr du 24/01/2016, Thierry Fabre)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Le tiers payant généralisé, pas pour tout de suite

Le 21/01/16, le **Conseil constitutionnel** a partiellement censuré le tiers payant intégral obligatoire prévu dans la loi de santé. **Le point censuré** : il concerne le tiers payant concernant les frais remboursés par les mutuelles. Ainsi, le tiers payant généralisé devait éviter aux patients d'avancer les frais remboursés par la sécurité sociale mais aussi ceux couverts par les mutuelles. La décision du Conseil constitutionnel fait que seule la partie couverte par la Sécurité sociale sera concernée par le tiers payant obligatoire. **Les motifs du Conseil constitutionnel** : le Conseil a jugé « que l'absence d'avance de frais par les patients était contraire à la liberté d'entreprendre des médecins et à la convention médicale ». Il a également considéré « que le législateur n'a pas suffisamment encadré le dispositif ». **Les conséquences pratiques. Notre Temps** : « Pour une consultation facturée 23€ chez le généraliste, le patient n'avancera plus les 15€ couverts par la Sécurité sociale mais seulement les 6,90€ remboursés par sa mutuelle ». **Marisol Touraine** s'est félicitée de « la validation par les sages de la quasi-totalité de la loi ». Elle a annoncé le calendrier de déploiement du tiers payant (pour la partie Sécurité sociale). **01)-** Les patients couverts à 100 % par la Sécurité sociale : les professionnels de santé pourront appliquer le tiers payant pour eux, sans y être obligé, au 01/07/16. Cette possibilité deviendra un droit pour ces 15 millions de Français, au 31/12/16. **02)-** Les autres patients : les professionnels de santé pourront appliquer le tiers payant à leurs patients au 01/01/17. Au 30 novembre 2017, il devient un droit pour tous les Français, pour la partie remboursée par la sécurité sociale. **Notre Temps** : « Les professionnels de santé pourront en plus proposer le tiers payant pour la partie remboursée par les complémentaires santé. La ministre indique que les mutuelles auront l'obligation de le mettre à la disposition des assurés dans le cadre des contrats responsables (plus de 90 % des contrats) ». **Autre conséquence de la décision du Conseil constitutionnel** : si le gouvernement veut maintenir son objectif de généralisation du tiers payant (part sécurité sociale + part mutuelle), il devra représenter son projet de loi devant le Parlement. Mais il semble qu'on ne s'oriente pas vers cette option, si l'on s'en tient aux déclarations de **Marisol Touraine** : « Le Conseil constitutionnel s'est prononcé, je prends acte. [Les Sages] n'[ont] pas dit qu'il n'y aurait pas de tiers payant [et il n'y a] pas de remise en cause de ce dispositif. [...] Ma conviction première [est que les médecins se diront qu'il sera plus simple de pratiquer le tiers payant global pour l'ensemble de la consultation, [que cela] facilitera [leur comptabilité] ». Avant de préciser qu'elle ne voyait pas « la nécessité » de légiférer à nouveau.

<http://www.notretemps.com/droit/assurance/tiers-payant-generalise-pas-tout-de-suite,i103758>

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/01/22/censure-partielle-du-tpq-une-victoire-pour-les-medecins-touraine-ne-legiferera-pas-nouveau_791256

(Sources : www.notretemps.com du 22/01/2016, www.lequotidiendumedecin.fr du 22/01/2016, Anne Bayle-Iniguez)

[Retour au sommaire](#)

● Etienne Caniard, président de la Mutualité française sur le Tiers payant : « Les médecins doivent prendre leurs responsabilités »

Etienne Caniard, président de la Mutualité française a réagi à la décision du Conseil constitutionnel. Pour lui et la Mutualité française (plus de 400 mutuelles), le principe du tiers payant généralisé ne doit pas être remis en cause. Il s'est exprimé dans **Le Monde**. **Extraits** : « Si on considère que le tiers payant est aujourd'hui réduit à la part qui ne concerne que les régimes obligatoires, effectivement, on peut dire que la mesure est totalement vidée de son sens, puisque l'intérêt pour les patients d'une dispense d'avance des frais est limité. On peut en revanche faire une lecture un peu plus optimiste de la décision du Conseil constitutionnel en se disant que l'obligation, qui avait été érigée en symbole d'agression des médecins par certains syndicats, n'existe plus. C'est une mise en responsabilité des acteurs. [...] Chacun doit prendre ses responsabilités, les médecins les premiers : ils doivent proposer le tiers payant complémentaire. Cela suppose qu'ils aient à leur disposition des outils qui fonctionnent bien - et c'est notre responsabilité de les leur fournir - et qu'ils ne prennent pas le tiers payant en otage, parce que cela se ferait au

détriment des patients. Les syndicats médicaux doivent arrêter de faire de la surenchère sur le dos du tiers payant, qui est une mesure plébiscitée par les Français. [...] Non seulement il est possible de poursuivre les travaux, mais je dirais même que les acteurs ont une obligation morale de le faire. L'ensemble des complémentaires travaillent ensemble depuis dix-huit mois pour trouver des solutions qui répondent aux exigences légitimes des médecins : simplification des dispositifs, pas de travail administratif supplémentaire, garantie de paiement, garantie de délai... Un rapport, rédigé par l'Assurance-maladie et les complémentaires Santé, est en voie de finalisation et présentera des solutions techniques répondant à ce cahier des charges. Il serait inimaginable que tout ce travail soit réduit à néant. [La décision du Conseil constitutionnel] doit amener tous les acteurs à réfléchir sur un débat qu'on a beaucoup de mal à appréhender, celui de la relation entre régime obligatoire et régime complémentaire. Les pouvoirs publics ont tendance à considérer que les complémentaires sont accessoires, qu'on peut leur imposer ce qu'on veut. C'est juridiquement inexact et c'est une stupidité sur le plan de l'efficacité, parce qu'on brime leur capacité d'innovation ».

→ **L'intégralité de l'entretien avec Etienne Caniard, par Enora Ollivier :**

http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/01/22/tiers-payant-les-medecins-doivent-maintenant-prendre-leurs-responsabilites_4852173_3224.html

(Source : www.lemonde.fr du 22/01/2016, Enora Ollivier)

● **Gouverner la protection sociale : transparence et efficacité**

Brigitte Dormont et **Antoine Bozio** ont rédigé une note pour le Conseil d'analyse économique (CAE). **Sujet :** L'architecture de la Sécurité sociale, « une architecture complexe avec de multiples acteurs aux décisions non coordonnées », avec comme conséquence que les choix d'ensemble sont finalement peu transparents. **Mme Dormont** et **M. Bozio** avancent un certain nombre de pistes pour une restructuration, « permettant à la fois l'expression des choix démocratiques et l'indispensable recherche d'efficacité, en mettant l'accent sur les retraites et l'assurance maladie, qui représentent près de 80 % des dépenses de protection sociale ».

Les six recommandations avancées. Elles se divisent en deux types de mesures : **01)-** Une réforme ambitieuse à moyen et long terme ; **02)-** Des mesures à court terme, dont le but est d'améliorer le pilotage des dépenses.

→ **Une réforme à moyen et long terme :**

01)- Le CAE : « Unifier la gouvernance des régimes de retraites obligatoires. Harmoniser progressivement les règles définissant l'accumulation des droits tout en maintenant le cas échéant des paramétrages différents selon les régimes ».

02)- Le CAE : « Unifier la couverture du risque santé (actuellement Sécurité sociale et complémentaires) pour ce qui concerne les soins du panier solidaire et recentrer les assurances facultatives sur la couverture des soins hors de ce panier ».

03)- Le CAE : « Refondre l'architecture de la protection sociale avec un pôle non contributif (famille, maladie, lutte contre la pauvreté) intégré dans le budget de l'État et financé par l'impôt, et un pôle contributif (retraites, assurance chômage, indemnités journalières) financé par des cotisations sociales ».

→ **Des mesures à court terme**

04)- Le CAE : « Réduire la dépendance à la croissance de l'équilibre de long terme du système de retraites en revenant à une indexation-salaire des rémunérations constituant le salaire de référence des pensions et en modulant le taux de remplacement par un coefficient démographique ».

05)- Le CAE : « Instaurer une couverture publique à 100 % des restes à charge au-delà d'un certain plafond, pour la dépense reconnue. Garantir l'accès à une offre de soins à tarifs opposables sur tout le territoire ».

[Retour au sommaire](#)

06)- Le CAE : « Présenter chaque année, lors des débats budgétaires, une annexe retraçant une décomposition de l'ensemble des dépenses publiques par fonction et par risque social couvert ».

Le 15/12.16, la note de **Mme Dormont** et de **M. Bozio** a été remise au cabinet de Manuel Valls.

<http://cae-eco.fr/Gouverner-la-protection-sociale-transparence-et-efficacite.html>

→ Les notes du conseil d'analyse économique, n°28, janvier 2016 (12 pages) :

<http://cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note028.pdf>

(Source : <http://cae-eco.fr> du janvier2016, Brigitte Dormont et Antoine Bozio)

FISCALITE

● Le fisc allemand découvre 38 000 comptes cachés en Suisse

C'est le fisc allemand qui a découvert des listings dans les locaux d'UBS Allemagne. Dans ces listings apparaissent 38 000 comptes cachés en Suisse en 2008, dont une partie appartient à des Français, clients d'UBS Suisse. Des clients français qui ont pu être repérés par le numéro 111 qui suivait leur identifiant. Une fraude qui aurait coûté 12 milliards d'euros au fisc français. Le fisc allemand a immédiatement transmis les listings à la direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF). **Problème** : le nom des titulaires des comptes n'est pas mentionné dans les listes ; il faudra donc que la DNEF puisse identifier et recouper les identités des particuliers et des entreprises fraudeurs. **La Tribune** : « *La banque UBS et sa filiale française sont soupçonnées, depuis 2013, d'avoir démarché illégalement de riches clients en France afin de les inciter à ouvrir des comptes cachés en Suisse* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/le-fisc-francais-decouvre-38-000-comptes-caches-en-suisse-544523.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20160121](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/le-fisc-francais-decouvre-38-000-comptes-caches-en-suisse-544523.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20160121)

(Source : www.latribune.fr du 21/01/2016, avec AFP)

● Louis Gallois : "Qu'on sorte les actions de l'ISF"

Le 21/01/16, **Louis Gallois**, président du conseil de surveillance de PSA et président du centre de réflexion "La fabrique de l'industrie", a déclaré, sur RMC-BFM TV, qu'il était favorable à ce qu'on sorte les actions de l'impôt sur la fortune (ISF). **Le but ?** Encourager les Français à investir dans les entreprises. **M. Gallois** : « *Il faut encourager la prise de risque pour l'épargne des Français. Je fais une proposition : qu'on sorte les actions de l'ISF. [Ce geste] permettra aux Français d'investir dans les entreprises [pour qu'elles puissent grandir et contribuer à stimuler l'économie française]. [...] Il y a une telle urgence à relancer l'investissement [qu'il faut] oser des choses. [...] Il faut que l'épargne des Français aille vers l'investissement, [au lieu de se diriger vers le livret A ou les assurances-vie]* ». Pour M. Gallois, cet argent serait ainsi « *bien placé pour le pays* ». Parce que l'investissement des entreprises constitue « *le moteur attendu d'une reprise économique durable en France* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/louis-gallois-qu-on-sort-les-actions-de-l-isf-21-01-2016-2011431_28.php?M_BT=77616227272&m_i=pAcpakpXF7HMvkLU3XL4BAdGZx8AqhxeOp8pdzuSGXxQP5PmrY9xN4hr1jL4Ov1EbZ_9UY9pKq%2BPVBtqG13nZDcpp7#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20160121](http://www.lepoint.fr/economie/louis-gallois-qu-on-sort-les-actions-de-l-isf-21-01-2016-2011431_28.php?M_BT=77616227272&m_i=pAcpakpXF7HMvkLU3XL4BAdGZx8AqhxeOp8pdzuSGXxQP5PmrY9xN4hr1jL4Ov1EbZ_9UY9pKq%2BPVBtqG13nZDcpp7#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20160121)

(Source : www.lepoint.fr du 21/01/2016, AFP)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Uber France veut s'ouvrir aux taxis

Le 20/01/16, **Thibaud Simphal**, directeur général d'Uber France, a déclaré, lors d'une conférence de presse, qu'Uber France entendait ouvrir sa plateforme électronique de réservation aux chauffeurs de taxis. Une déclaration qui fait suite à une décision du Conseil constitutionnel qui a estimé qu'un chauffeur de taxi pouvait aussi être conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC). **M. Simphal** : « *Compte-tenu de ce contexte, ce que nous voulons, c'est ouvrir Uber aux taxis, leur permettre d'utiliser la plateforme. [...] On va regarder comment on va le faire, mais on veut permettre aux taxis d'utiliser la plateforme Uber, on encourage toutes les plateformes qui existent, pas seulement Uber mais nos concurrents, Chauffeur-Privé, SnapCar, etc., à faire la même chose. [Il s'agirait de] permettre aux taxis d'être réservés sur une plateforme de VTC, en tant que VTC, en conduisant une voiture qui ne serait pas un taxi. [...] Ils le peuvent, la décision de la semaine dernière le confirme, le gouvernement va dans ce sens et nous aimerions faire de cela une possibilité*

concrète ». **Pour rappel, le contexte** : nous sommes à quelques jours d'une nouvelle mobilisation nationale des taxis contre les « dérives » du secteur des VTC.

[http://www.challenges.fr/entreprise/transports/20160120.CHA4118/uber-france-veut-s-ouvrir-aux-taxis.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160120](http://www.challenges.fr/entreprise/transports/20160120.CHA4118/uber-france-veut-s-ouvrir-aux-taxis.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160120)

(Source : www.challenges.fr du 20/01/2016, avec AFP)

● **Fnac : trois syndicats signent l'accord sur le travail le dimanche**

Division syndicale quant au travail le dimanche à la Fnac. D'un côté, les signataires de l'accord : CFDT, CFTC et CFE-CGC. De l'autre, les non signataires : CGT, SUD et FO. Ces derniers, majoritaires, ont annoncé le 20/01/16 à l'AFP qu'ils allaient faire valoir leur droit d'opposition, bloquant ainsi l'accord.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/fnac-trois-syndicats-signent-l-accord-sur-le-travail-du-dimanche-544153.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160120](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/fnac-trois-syndicats-signent-l-accord-sur-le-travail-du-dimanche-544153.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160120)

(Source : www.latribune.fr du 20/01/2016)

● **EDF annonce une baisse de 5 % de ses effectifs**

Le 21/01/16, lors du CCE (comité central d'entreprise), **la direction d'EDF** a annoncé un plan de suppressions de postes sur la période 2016-2016. Edf devrait diminuer ses effectifs de 5 % (environ 3 350 postes sur 67 000 au total). Ceci sans licenciements. **EDF** : « *[Il y a la nécessité de] s'adapter à son environnement et mettre en œuvre les choix stratégiques [du projet CAP 2030]* ». Une réduction qui intervient après une grande période d'embauches, entre 2010 et 2014, sous la présidence d'Henri Proglio. Les effectifs avaient alors augmenté de 9 %. Le but ? Pallier, à l'époque, à une perte de compétence due à des départs massifs à la retraite. **Marianne Laigneau**, directeur exécutif du groupe en charge de la direction des ressources humaines : « *EDF restera un recruteur important en France dans les années à venir, avec 1 000 à 2 000 recrutements prévus chaque année entre 2016 et 2018 sur ses métiers cœurs et des métiers en développement tel que le numérique* ». Une décision qui déplaît aux syndicats, inquiets depuis des mois quant à l'évolution d'EDF et la libéralisation du secteur. En décembre, le CCE avait fait usage de son droit d'alerte ; le 21/01/16, c'est un appel à la grève qui a été lancé.

<http://www.usinenouvelle.com/article/edf-annonce-une-baisse-de-5-de-ses-effectifs.N374948#xtor=EPR-169>

(Source : www.usinenouvelle.com du 21/01/2016, Ludovic Dupin)

● **L'Iran va acheter 114 Airbus**

Le 24/01/16, **Abbas Akhoundi**, ministre des Transports iraniens, a déclaré : « *Lors de la visite en France du président, le contrat pour l'achat de 114 Airbus sera signé* ». Le président iranien, **Hassan Rohani**, sera en France le 27/01/16. C'est la première annonce commerciale d'envergure depuis la levée des sanctions internationales contre l'Iran, suite à l'accord nucléaire conclu avec ce pays.

[http://www.lepoint.fr/economie/l-iran-va-acheter-114-airbus-24-01-2016-2012297_28.php?M_BT=77616227272&m_i=9%2BTj6LAZ9voys1nnp29D4lhDVAaRdTGUzOE%2BrljEZBEviANbgrZLT5cGebJDIwhuR5Q1G1ftXB1XbKwPLH76X#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20160124](http://www.lepoint.fr/economie/l-iran-va-acheter-114-airbus-24-01-2016-2012297_28.php?M_BT=77616227272&m_i=9%2BTj6LAZ9voys1nnp29D4lhDVAaRdTGUzOE%2BrljEZBEviANbgrZLT5cGebJDIwhuR5Q1G1ftXB1XbKwPLH76X#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20160124)

(Source : www.lepoint.fr du 24/01/2016, avec AFP)

● **L'Inde va acheter 36 Rafales pour un prix encore à définir**

Le premier ministre indien a annoncé, à l'occasion de la visite du président de la république, François Hollande en Inde, que son pays allait acheter 36 avions Rafale. Les modalités financières ne sont pas encore définies, mais doivent l'être dans les prochains jours.

[http://www.challenges.fr/?cm_mmc=EMV- -NO- -20160125_NLCHADERMIN- -home#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20160125](http://www.challenges.fr/?cm_mmc=EMV- -NO- -20160125_NLCHADERMIN- -home#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20160125)

(Source : www.challenges.fr du 25/01/2016)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Seine-Saint-Denis : Bosch France agrandit son siège social de Saint-Ouen

Bosch France a décidé de construire un nouveau bâtiment de 5 000 m² à Saint-Ouen (93). Ce bâtiment, qui coûtera 19 millions d'euros, accueillera 300 des 1 300 salariés de son siège social. La première pierre a été posée le 20/01/16.

<http://www.usinenouvelle.com/article/bosch-france-agrandit-son-siege-social-de-saint-ouen.N374906#xtor=EPR-169>

(Source : www.usinenouvelle.com du 21/01/2016, Patrick Désavie)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Macron apporte son soutien aux entrepreneurs

Le 20/01/16, **Emmanuel Macron**, ministre de l'Économie, s'est exprimé sur l'antenne de BFM TV et de RMC. Son but : apporter un soutien « *très ferme* » aux entrepreneurs : **M. Macron** : « *La vie d'un entrepreneur, elle est bien souvent plus dure que celle d'un salarié. Il ne faut jamais l'oublier. Il peut tout perdre, lui, et il a moins de garanties. [...] Je ne connais aucun entrepreneur qui embauche quelqu'un et à qui cela fait plaisir de renvoyer son salarié. C'est que ça va mal ou que ça se passe mal avec lui. [...] Qu'est-ce qui bloque tout ? L'absence de visibilité. L'entrepreneur se dit "est-ce que j'ai le droit de me tromper ? Est-ce que si ça va mal demain, je pourrai m'adapter". [...] C'est cette visibilité qu'il faut leur donner [faisant ainsi référence au volet de sa loi qui assouplit certaines procédures de licenciement, Ndlr]* ». **M. Macron** a apporté également son soutien à la modification des règles d'indemnisation du chômage : « *Oui, en étant intelligent et en considérant que quand le cycle économique est meilleur et que l'on recrée des emplois, il faut tout faire pour qu'il y ait un retour à l'emploi. Mais il faut avoir en tête que le système indemnise les chômeurs qui sont avant tout les victimes de la situation* ». Concernant la notion de faciliter la création d'entreprises. : « *Il faut qu'on libère la possibilité de créer sa propre entreprise. Il faut donc revenir sur la loi de 1996 pour simplifier les choses. Il faut valoriser les métiers et aider les artisans au quotidien et en même temps considérer qu'il y a des sphères d'activité où l'on peut créer plus facilement son entreprise sans mettre des barrières* ». Au sujet des rumeurs qui circulent actuellement et qui font état d'un éventuel départ du gouvernement : « *Je ne suis pas dans l'indécence qui consisterait à menacer de démissionner. Si j'étais dans une telle situation, je serais en discussion avec la seule personne avec qui j'ai à avoir cette discussion, le président de la République. [...] Je serai dans le gouvernement de Manuel Valls, aussi longtemps que François Hollande le voudra. C'est lui qui le décide* ». **M. Macron** a aussi parlé des présidentielles de 2017 (« *[Je ne suis pas] obsédé aujourd'hui par la présidentielle de 2017* »), et la déchéance de nationalité (idée qu'il a défendu : « *une idée forte, un symbole* », tout en comprenant qu'on puisse avoir des « *doutes* » face à cette mesure prévue par la réforme constitutionnelle.

[http://www.challenges.fr/politique/20160120.CHA4097/macron-n-envisage-pas-de-demissionner.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160120](http://www.challenges.fr/politique/20160120.CHA4097/macron-n-envisage-pas-de-demissionner.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160120)

(Source : www.challenges.fr du 20/01/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

LIVRES

● « Dissimulations : La véritable affaire Cahuzac », par Jean-Luc Barré

→ **Présentation de l'éditeur** : « *L'affaire Cahuzac qui fit scandale au printemps 2013 reste à bien des égards une énigme non résolue. Quelle a été la véritable raison du mensonge qui a entraîné la chute d'un ministre en pleine ascension politique ? Quel a été le rôle précis, dans cet engrenage qui a conduit à sa perte, des différents protagonistes du drame, son épouse, ses adversaires comme ses présumés amis ? Pourquoi a-t-il fallu douze ans pour dévoiler l'existence, connue depuis 2001, d'un compte caché aux origines mystérieuses ? Tous les ingrédients d'un récit qui pourrait paraître invraisemblable s'il n'était authentique se trouvent ici réunis : guerre de clans, déchirements conjugaux, manipulations et manigances en tous genres, notamment médiatiques. Une trame romanesque où s'enchevêtrent, étroitement imbriqués, milieux d'argent, réseaux d'influence, cercle intime et huis clos provincial. Ni réquisitoire ni plaidoyer, ce livre démonte les ressorts secrets de la véritable*

affaire Cahuzac : un jeu de masques entre des dissimulateurs successifs, sur fond de rivalités politiques et de jeux de pouvoir ».

→ **L'auteur** : Éditeur, écrivain et historien, Jean-Luc Barré est le directeur de la collection « Bouquins ». Collaborateur de Jacques Chirac pour la rédaction de ses *Mémoires*, il est l'auteur entre autres d'une magistrale biographie de François Mauriac en deux volumes parue chez Fayard en 2009 et 2011 et récemment rééditée en « Pluriel ».

→ « **Dissimulation : la véritable affaire Cahuzac** », par Jean-Luc Barré (270 pages). Collection Documents. Fayard (20 janvier 2016).

[http://www.lepoint.fr/politique/le-livre-noir-des-cahuzac-20-01-2016-2011335_20.php?M_BT=77616227272&m_i=dSJdLnaimJcrucpMLJ4%2BX93U%2BaKaBq_a7RTBc9KeztzQFC8Jf3eSPe%2BjbZfQ1xZRXOfIP2FOOYIcGztCpyG8dddP#xtor=EPR-6-Newsletter-Matinale\]-20160121](http://www.lepoint.fr/politique/le-livre-noir-des-cahuzac-20-01-2016-2011335_20.php?M_BT=77616227272&m_i=dSJdLnaimJcrucpMLJ4%2BX93U%2BaKaBq_a7RTBc9KeztzQFC8Jf3eSPe%2BjbZfQ1xZRXOfIP2FOOYIcGztCpyG8dddP#xtor=EPR-6-Newsletter-Matinale]-20160121)

(Source : www.lepoint.fr du 21/01/2016, Emmanuel Berretta)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr